



1

Jours

# Le marché de partenariat dans le secteur public

dans SECTEUR PUBLIC - ACHAT PUBLIC / Réf : PUBLI-ACH-02

## Objectifs de la formation

- Définir la réforme de la commande publique
- Déterminer les conditions du recours au contrat des marchés de partenariat
- Gérer les règles des marchés de partenariat afin de prévenir les contentieux

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à:

### Matin

#### 1. Déterminer les caractéristiques du marché de partenariat

- Le marché de partenariat au sens du code de la commande publique
- Finalité du marché de partenariat
- Du Partenariat Public Privé (PPP) au marché de partenariat
- Les limites du PPP et la simplification de son cadre juridique par l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Un contrat dérogatoire

#### 2. Définir la procédure de passation du marché de partenariat

- L'évaluation nécessaire du mode de réalisation du projet
- Les seuils de recours au marché de partenariat
- L'accord préalable à la signature
- Signature du marché de partenariat et transmission à l'expert

#### 3. Appliquer l'exécution du marché de partenariat

- Un contrat global avec possibilité d'inclure la gestion d'une mission de service public
- La rémunération du co-contractant



- Le contrôle de l'exécution du marché de partenariat
- La durée du marché de partenariat

## Après-midi

### 4. Déterminer l'impact de la création des marchés de partenariat sur les autres contrats de marchés publics

- Objectif de simplification
- Coexistence avec d'autres contrats globaux

### 5. Identifier l'impact du marché de partenariat sur les contrats de DSP

- Marché de partenariat concurrent des DSP ?
- Différences entre ces deux outils

### 6. Déterminer l'impact des marchés de partenariat sur la domanialité publique (BEA, AOT-LOA)

- Recentrage de ces contrats sur l'occupation domaniale
- Rationalisation des outils contractuels

## Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

## Public cible

Cadres et agents en charge des marchés publics

## Pédagogie

#### SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





## Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

## Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

